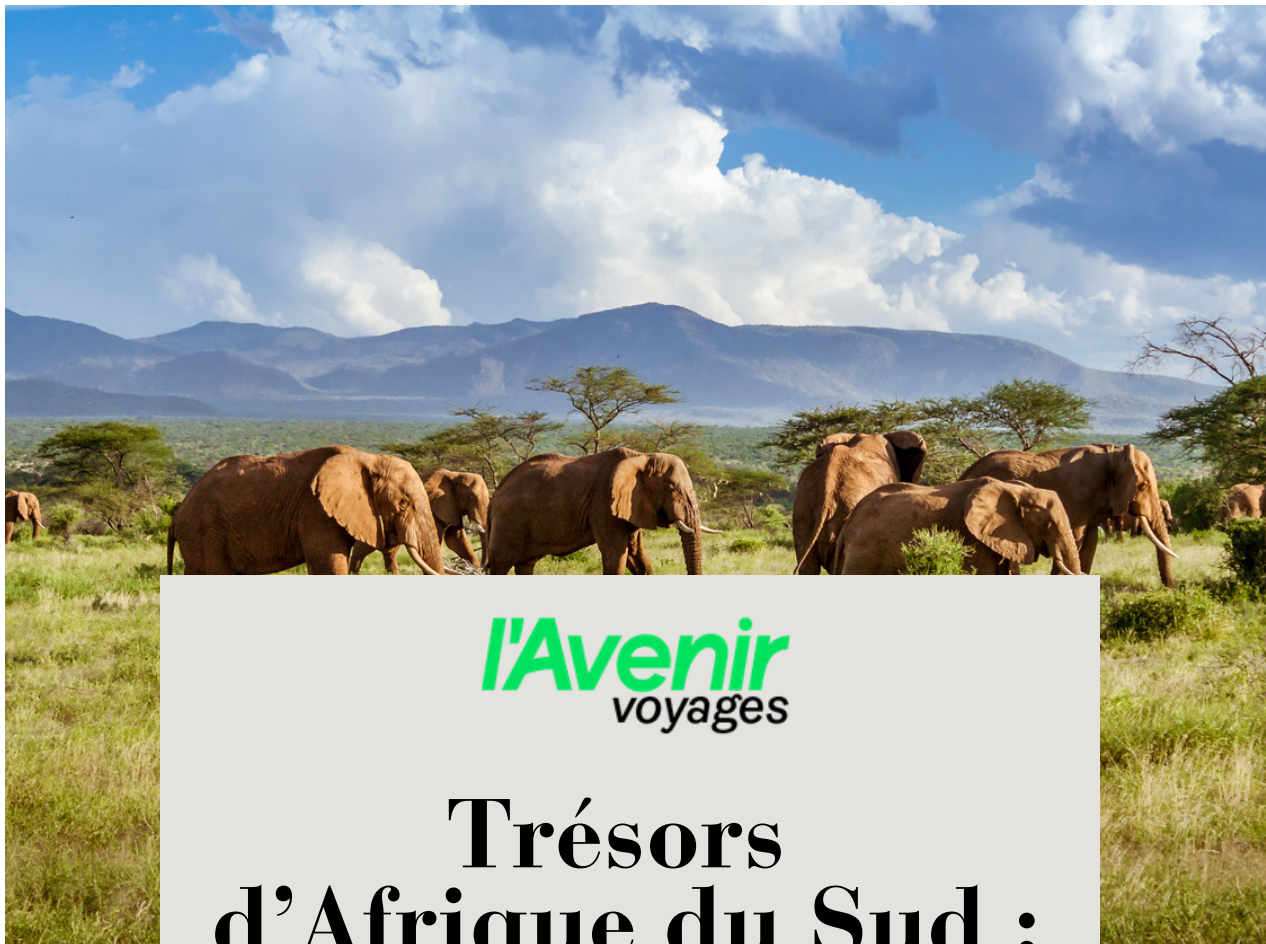




l'Avenir
voyages

Trésors d'Afrique du Sud :

Nature, Histoire et Culture

Troisième
DEPART !

Du 1er au 12 octobre 2026



Avantages
L'Avenir,
jusqu'à
200€ pp

Votre Voyage

CIRCUIT DECOUVERTE de l'Afrique du Sud

Embarquez pour un voyage fascinant à travers l'Afrique du Sud, une terre de contrastes où panoramas époustouflants, faune sauvage et cultures vibrantes vous réservent une expérience inoubliable.

Un Patrimoine culturel et historique d'une richesse remarquable :

- **Cape Town**, dominée par la majestueuse Montagne de la Table, et le **Cap de Bonne-Espérance**, à la croisée des Océans
- **Durban**, cité cosmopolite aux influences indiennes et zouloues
- **Eswatini** (ancien Swaziland), royaume niché entre montagnes et traditions vivantes
- **Pretoria**, capitale administrative à l'architecture coloniale et aux jacarandas en fleurs
- **Pilgrim's Rest**, charmant village-musée figé à l'époque de la ruée vers l'or

Une nature spectaculaire et une faune inoubliable :

- **Hluhluwe**, l'une des plus anciennes réserves d'Afrique, réputée pour ses rhinocéros blancs
- **Le Parc Kruger**, sanctuaire animalier de renommée mondiale, pour des safaris mémorables
- **La route panoramique de Blyde River Canyon**, l'un des plus grands canyons du monde, entre montagnes rouges et chutes d'eau vertigineuses



Votre itinéraire

- Jour 1** Vol aller
- Jour 2** Arrivée Cape Town
- Jour 3** Cape Town
- Jour 4** Cape Town - Durban (vol intérieur)
- Jour 5** Durban - Hluhluwe
- Jour 6** Hluhluwe - Eswatini
- Jour 7** Eswatini - Kruger
- Jour 8** Kruger
- Jour 9** Kruger - Pilgrim's Rest
- Jour 10** Pilgrim's Rest - Pretoria
- Jour 11** Pretoria - Soweto - Départ Johannesburg
- Jour 12** Vol retour



JOUR 1 | Jeudi 1er octobre 2026

Rendez-vous avec votre accompagnateur Les Voyages l'Avenir à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem.

PLAN DE VOL CONFIRME SUR QATAR AIRWAYS* :
01/10 Vol QR 194 BRUXELLES / DOHA 16h10 / 23h25
02/10 Vol QR 1369 DOHA / CAPE TOWN 02h05 / 10h50

Repas et nuit à bord.

JOUR 2 | Vendredi 2 octobre 2026 - CAPE TOWN

Arrivée à **Cape Town**, accueil par votre guide local parlant français et transfert vers le centre-ville.

Déjeuner au restaurant et tour de ville guidé du Cap.

Nichée entre l'océan Atlantique et la majestueuse Montagne de la Table, Cape Town est sans doute l'une des plus belles villes d'Afrique. Le centre-ville, à la fois moderne et chargé d'histoire, offre une ambiance chaleureuse et cosmopolite. On y découvre des bâtiments coloniaux élégants et des rues animées qui abritent galeries, boutiques d'artisanat et marchés colorés, comme le Greenmarket Square, l'un des plus anciens de la ville. Cape Town dévoile toute sa richesse culturelle, entre traditions locales et influences européennes.

Ensuite, **ascension au sommet de Signal Hill** afin de découvrir le panorama sur la ville.

Transfert à votre hôtel en fin de journée et installation.

Dîner et nuitée à l'hôtel Sunsquare City Bowl (ou similaire).

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie.*



JOUR 3 | Samedi 3 octobre 2026 - PENINSULE DU CAP DE BONNE ESPERANCE

Petit-déjeuner à l'hôtel et route en direction du **Cap de Bonne-Espérance**, où se mêlent les océans Atlantique et Indien.

A l'extrémité sud de la péninsule, le Cap de Bonne-Espérance offre l'un des panoramas les plus spectaculaires d'Afrique du Sud. Ce lieu mythique, longtemps redouté des marins, marque la rencontre entre l'océan Atlantique et l'océan Indien. Le site est classé réserve naturelle.

Arrêt à Hout Bay, charmant petit port de pêche d'où vous embarquerez sur un bateau pour observer **Duiker Island** et ses impressionnantes colonies de phoques.

Continuation via Simonstown, ville de la marine Sud-Africaine, et les plages de Muizenberg. Depuis Boye's Drive, vous aurez une belle vue panoramique sur tout False Bay.

Visite de la colonie de manchots et déjeuner poisson en bord de mer.

Retour vers Cape Town et dîner au restaurant, dans une ambiance typiquement africaine.

Nuitée à l'hôtel Anew Greenpoint (ou similaire).



JOUR 4 | Dimanche 4 octobre 2026 - CAPE TOWN / ROUTE DES VINS - DURBAN

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ pour **Franschhoek**.
Visite guidée de la ville.

Lovée au creux d'une vallée verdoyante entourée de montagnes, Franschhoek - littéralement "le coin des Français" - est l'un des plus charmants villages du Cap. Fondé par des huguenots français au XVII^e siècle, ce lieu paisible a su conserver son héritage avec raffinement. Nichée au coeur des vignobles, Franschhoek est aussi réputée pour sa gastronomie et ses vins raffinés, que l'on peut savourer dans un cadre enchanteur, propice à la détente et à la flânerie.

Départ pour la célèbre **Route des Vins** dans la région de Stellenbosch.
Le vignoble sud-africain est en effet réputé dans le monde entier. Les vins du Cap ont acquis depuis fort longtemps une réputation mondiale.

Visite de la ville historique de **Stellenbosch**.

Deuxième plus ancienne ville d'Afrique du Sud, Stellenbosch séduit par son atmosphère paisible et son élégance coloniale. Bordée de chênes centenaires, la ville est célèbre pour ses maisons blanches à pignons, typiques de l'architecture hollandaise du Cap, parfaitement conservées. Vous découvrirez son centre-ville pittoresque, ses ruelles animées, ses galeries d'art et l'ambiance chaleureuse de ses cafés et petites boutiques.

Arrêt pour la **visite d'une propriété vinicole** et dégustation de crus sud-africains.

Déjeuner au restaurant
Et transfert vers l'aéroport du Cap. Vol régulier vers Durban.
Accueil à l'arrivée et transfert en direction de votre hôtel.

Dîner et nuitée
à l'hôtel Holiday Inn Express Umhlanga
(ou similaire).



JOUR 5 | Lundi 5 octobre 2026 - DURBAN / REGION DE HLUHLUW

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Découverte de la ville de **Durban**.

Ville portuaire animée baignée par l'océan indien, Durban offre un visage unique de l'Afrique du Sud, marqué par une forte influence indienne et zouloue. La visite guidée vous mène à la découverte de ses sites emblématiques : la gare ferroviaire à l'architecture historique, témoin du passé colonial ; le port de Durban, l'un des plus grands d'Afrique et véritable carrefour maritime et économique ; et surtout le marché indien, coeur vibrant de la ville. Ce marché coloré et parfumé est une véritable immersion sensorielle : épices, étoffes, encens, artisanat... un monde riche en saveurs et en sourires. Une escale pleine de vie et de contrastes, entre modernité et traditions.

Ensuite, route pour **Sainte Lucie**.

Croisière sur la lagune afin d'observer de nombreux oiseaux et hippopotames.
Déjeuner à bord.

Nichée au bord de l'océan Indien, la petite ville de Sainte Lucie est la porte d'entrée d'un écosystème unique classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Sa vaste lagune, l'une de plus grandes d'Afrique, abrite une richesse exceptionnelle de faune et de flore. Vous pouvez y observer de près les hippopotames, les crocodiles et de nombreux oiseaux dans leur habitat naturel. Ce moment de calme, au coeur d'une nature sauvage, est une parenthèse apaisante entre eau, végétation luxuriante et grand ciel africain.

Départ pour le coeur du **Zoulouland** et installation dans votre lodge.

Dîner BBQ sous le ciel étoilé avec spectacle de danses et chants.

Nuitée au Zulu Nyala Heritage & Safari Lodge (ou similaire).



JOUR 6 | Mardi 6 octobre 2026 - HLUHLUWE / ESWATINI (EX-SWAZILAND)

Départ matinal pour un **safari en 4x4** avec rangers dans la **réserve animalière privée du Zulu Nyala**.

Située dans le Kwazulu-Natal, entre collines verdoyantes et plaines dorées, la réserve du Zulu Nyala offre un cadre intime et sécurisé pour vivre l'expérience inoubliable d'un safari. A bord d'un véhicule tout terrain ouvert, accompagné d'un ranger expérimenté, partez à la rencontre des grands animaux d'Afrique : éléphants, girafes, zèbres, gnous, antilopes,... dans un environnement préservé, à l'écart des foules.

Retour au lodge pour le petit-déjeuner.

Route vers l'**Eswatini** (ancien Swaziland), petit état enclavé dans le territoire sud-africain. *L'Eswatini est l'un des derniers royaumes traditionnels d'Afrique. Ce petit pays montagneux séduit par la beauté de ses paysages, entre vallées verdoyantes et collines ondulantes, et par l'authenticité de sa culture. On y découvre un peuple fier de ses racines, des danses rituelles colorées, des marchés artisanaux et un mode de vie encore très lié aux coutumes ancestrales.*

Vous passerez la frontière et traverserez une région de plaines et de montagnes, puis continuerez par la "Happy Valley", nom donné à la région au sud de Mbabane, vers Manzini.

Visite d'une fabrique de bougies swazies.

Visite du Swazi Market, marché traditionnel de la ville : tout l'artisanat Swazi est rassemblé ici, dans une ambiance très décontractée.

Installation à l'hôtel.

Dîner et nuitée au Mantenga Lodge (ou similaire).



JOUR 7 | Mercredi 7 octobre 2026 - ESWATINI / REGION DU PARC KRUGER

Petit-déjeuner à l'hôtel et route vers **Piggs Peak** pour un arrêt à la **verrière de "Ngwenya Glass"**.

Retour en Afrique du Sud et déjeuner avec des plats locaux dans une ambiance africaine.

Visite d'un village swazi et découverte des coutumes et du langage Swazi qui possède une forte influence "Sotho".

La visite du village permet de découvrir les traditions de ce peuple emblématique. Vous plongerez dans le quotidien ancestral des Swazis : architecture typique des huttes, artisanat, rythmes de la vie villageoise, et démonstrations de danses traditionnelles vibrantes. Cette étape est l'occasion d'un échange chaleureux avec une culture profondément enracinée dans la région. Un moment d'authenticité parfait pour mieux connaître l'âme de l'Afrique australe.

Continuation de la route via **White River**.

Installation à l'hôtel.

Dîner et nuitée à proximité du Kruger, au Nkambeni Safari Lodge (ou similaire).



JOUR 8 | Jeudi 8 octobre 2026 - KRUGER

Petit-déjeuner à l'hôtel tôt le matin puis départ vers le **Parc Kruger**.

Véritable joyau de l'Afrique australe, le parc national Kruger est l'un des plus grands et des plus célèbres sanctuaires animaliers du continent. Sur des pistes parfaitement aménagées, à bord d'un véhicule 4x4, vous vivrez l'émotion d'un safari inoubliable, à la recherche du célèbre "big five" : éléphant, lion, léopard, rhinocéros et buffle. Accompagné d'un ranger expérimenté, vous découvrirez une nature préservée, où chaque moment réserve une surprise : une girafe au détour d'un arbre, une troupe d'antilopes, ou un éléphant traversant la piste au pas lent. Le Kruger offre une immersion totale dans la faune africaine riche en souvenirs.

Safari en 4x4 dans le parc à la découverte de la faune africaine.

Déjeuner champêtre dans un des camps du parc puis continuation du safari en autocar.

Retour au camp et **dîner boma** (si la météo le permet) - dîner traditionnel en plein air.

Nuitée au Nkambeni Safari Lodge (ou similaire).



JOUR 9 | Vendredi 9 octobre 2026 - REGION DU PARK KRUGER / PILGRIM'S REST

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Découverte de **God's Window**, "la fenêtre des dieux" où vous apprécierez la vue saisissante offerte par le site sur le dénivelé du canyon.

Vous atteindrez ensuite le point de vue le plus spectaculaire du parcours en arrivant au **Blyde River Canyon**.

Déjeuner au restaurant puis visite de la ville musée de **Pilgrim's Rest**.

Classé site historique, Pilgrim's Rest est un ancien village de chercheurs d'or niché dans les collines verdoyantes du Mpumalanga. Fondé à la fin du XIXe siècle pendant la ruée vers l'or sud-africain, le village a conservé son charme d'antan : maisons en tôle ondulée, hôtels de pionniers, saloons, et anciennes boutiques racontent encore la vie des prospecteurs venus tenter leur chance.

Installation à l'hôtel.

Dîner au restaurant et nuitée au Royal Hotel (ou similaire).



JOUR 10 | Samedi 10 octobre 2026 - PILGRIM'S REST / PRETORIA

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la région de **Gauteng** où vit le peuple Ndebele.

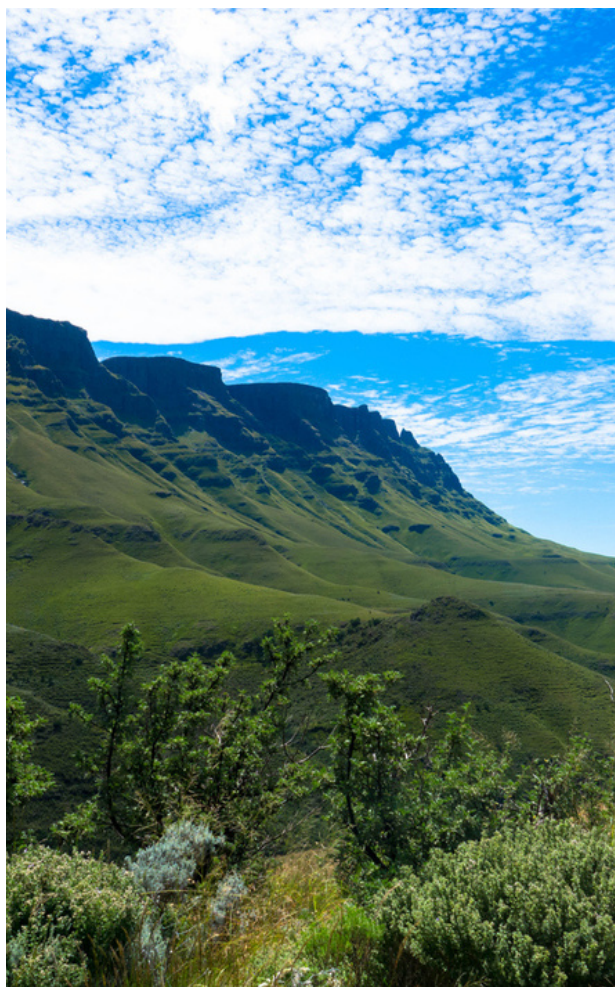
Le peuple Ndebele est un des groupes les plus emblématiques d'Afrique du Sud. Ce peuple est célèbre pour ses maisons aux façades richement décorées de motifs géométriques colorés, véritables oeuvres d'art peintes à la main, souvent transmises de génération en génération par les femmes. Découvrez un art de vivre unique, mêlant coutumes ancestrales, artisanat, parures traditionnelles et danses. Les tenues des femmes, ornées de perles et de colliers imposants, sont aussi impressionnantes que leur savoir-faire. Cette rencontre authentique est un moment fort du voyage.

Traversée de grandes prairies où vous longerez la chaîne montagneuse du **"Steenkampberg"** où se situe le sommet le plus haut de la région du Mpumalanga : le **Die Berg** (2330 mètres).

Départ pour Pretoria. Déjeuner en cours de route.

Installation à l'hôtel.

Dîner au restaurant et nuitée à l'hôtel Rh Pretoria (ou similaire).



JOUR 11 | Dimanche 11 octobre 2026 - PRETORIA / SOWETO / JOHANNESBURG

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Visite de Pretoria, capitale administrative du pays.

Plus calme et verdoyante que Johannesburg, Pretoria séduit par son ambiance élégante, ses rues bordées de jacarandas et son riche patrimoine architectural. Ville de contraste entre histoire afrikaner et Afrique contemporaine, elle abrite de nombreux bâtiments officiels, des musées passionnants et des monuments qui retracent l'histoire complexe du pays. Son atmosphère tranquille, ses parcs soignés, ses jardins en terrasse et ses points de vue panoramiques en font une étape agréable entre culture, mémoire et douceur de vivre.

Visite du Voortrekker Monument.

Dominant les hauteurs de Pretoria, le Voortrekker Monument est un imposant édifice de granit érigé en hommage aux pionniers boers, les Voortrekkers, qui quittèrent la colonie du Cap au XIXe siècle pour s'installer dans l'intérieur du pays. Ce monument impressionnant, inauguré en 1949, est devenu un symbole fort de l'identité afrikaner.

Continuation vers **Soweto**, le Township le plus connu au monde.

A la périphérie de Johannesburg, Soweto est un lieu emblématique de la lutte contre l'apartheid. On y découvre la rue Vilakazi, où vécurent Nelson Mandela et Desmond Tutu, le musée Hector Pieterse, et une population chaleureuse, fière de son histoire.

Transfert vers l'aéroport de Johannesburg.

PLAN DE VOL CONFIRME SUR QATAR AIRWAYS *:

11/10 Vol QR 1378 JOHANNESBOURG / DOHA 20h40 / 06h00+1

12/10 Vol QR 193 DOHA / BRUXELLES 08h55 / 14h40

JOUR 12 | Lundi 9 février 2026 - RETOUR BRUXELLES - via DUBAI

Arrivée à Bruxelles en début d'après-midi.

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie.*



Prix & Conditions

Trésors d'Afrique du Sud
Du 1^{er} au 12 octobre 2026



Prix par personne :

Sur base de min. 20 participants

En chambre double : 3530€

En chambre single : 3765€

Privilèges L'Avenir :

Réduction abonné : -50€ pp

Réservation avant le 31/03:2026 : -150€ pp

Inclus : Vols Qatar Aller/Retour, classe économique (horaires sous réserve de modification par la compagnie) | Taxes aériennes (410€ au 11-02-2026) | Transport sur place en autocar privé | Guide accompagnateur francophone au cap puis de Durban à Johannesburg | Hébergement dans les hôtels mentionnés ou similaires | La pension complète du déjeuner du jour 2 au déjeuner du jour 11 | Visites et activités mentionnées au programme | Accompagnement L'Avenir durant tout le séjour au départ de Bruxelles | TVA & Fonds de Garantie

Non inclus : Les boissons | Les pourboires aux guides et aux chauffeurs | Les dépenses personnelles | Les assurances voyage | Augmentation éventuelle liée au cours du ZAR (au 11-02-2026 : 1€ = 18,85358 ZAR) | Toute prestation non reprise sous la rubrique "inclus"

Condition de paiement : Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 180 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 179 et 120 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 119 et 60 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Entre 59 et 30 jours avant le départ : 90% du montant du voyage

Moins de 30 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Formalités : Pour les ressortissants belges : **passport** valable au moins 6 mois après le retour et comprenant au moins deux pages vierges.

Pour les ressortissants étrangers : merci de vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade.

Pas de vaccin obligatoire.

Informations & Réservation

L'Agence LES VOYAGES

(agence du groupe Bsccovery)

Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

email : contact@lesvoyages.be

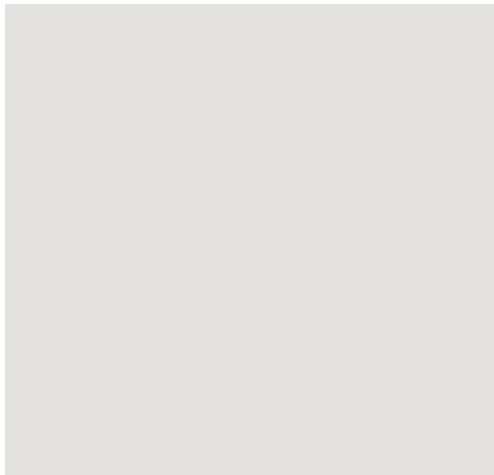
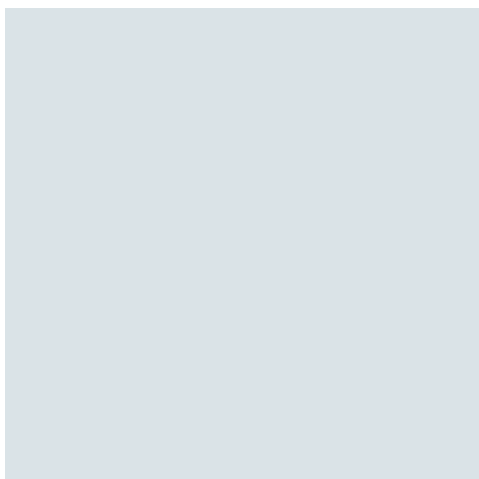
Tel : +32 2 639 46 56

Du lundi au vendredi

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



Formulaire d'inscription



L'Avenir
voyages

Afrique du Sud du 1^{er} au 12 octobre 2026

Contrat à établir au nom de :

Nom : Prénom :
Rue : N° :
Code Postal : Localité :
Tél.: GSM :
e-Mail :

**Réserve place(s) pour le voyage "Trésors d'Afrique du Sud : Nature, Histoire et Culture"
du 1^{er} au 12 octobre 2026**

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

*tels qu'indiqués sur les documents d'identité

Chambre : ☐ Chambre double 3530€ / p ☐ Chambre twin (2 lits) 3530€ / p
 ☐ Chambre single 3765€ / p

☐ Je suis abonné(e) à L'Avenir et je bénéficie d'une réduction de 50€/p,
Je suis abonné(e) au nom de.....
☐ Réservation avant le 31/03/2026 : -150€/p

Assurance : ☐ Assurance annulation (4% du montant du voyage)
 ☐ Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
 ☐ Pas d'assurance souhaitée

Conditions générales et fiche IPID disponible sur demande

☐ Je renvoie **mes documents d'identité (passeports) ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

☐ Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51737074885962**, avec la mention **"EDA Afrique du Sud 3 - 2026"**, et le solde pour le 20 août 2026 au plus tard.

☐ Je confirme avoir lu et compris les conditions générales de vente ci-jointes

☐ J'autorise L'Agence LES VOYAGES à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à

L'Agence LES VOYAGES (agence du groupe Bsccovery)

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur) | Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles | +32 2 639 46 56 | contact@lesvoyages.be
TVA 431.861.222 | Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be
Lic Cat A 1652
01/07/2

Assurance Voyage

Document d'informations sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N° 4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français
Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N° 5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE

CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- Encas des sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.